

pyrexX[®]



PX-1

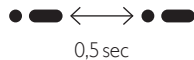
Dispositif d'alarme de fumée

Notice d'utilisation, de montage et d'entretien

Tonalités d'alarme et d'avertissement

Volume

Une double tonalité retentit toutes les secondes (court : bip, long : bip).



Cause

Mise en silencieux de l'alarme/Tonalités d'avertissement pour

Alerte de fumée



10 min

Chaque tonalité d'alarme et d'avertissement peut être temporairement désactivée (alerte de fumée : 10 min) en appuyant sur le bouton test / arrêt. (Fig. I d)

Tonalités d'alarme et d'avertissement

Volume

Une simple tonalité retentit toutes les 90 secondes (court : bip).



Une tonalité double retentit toutes les 90 secondes (court : bip, court : bip).



Cause

Mise en silencieux de l'alarme/Tonalités d'avertissement pour

Signal de batterie faible



24 h

Alarme de contamination



Chaque tonalité d'alarme et d'avertissement peut être temporairement désactivée (signal de batterie faible et alarme de contamination : 24 heures) en appuyant sur le bouton test/arrêt. (Fig. I d)

Important : L'appareil doit être remplacé (voir « Signal de batterie faible/Alarme de contamination »).

Tonalités d'alarme et d'avertissement

Volume

En appuyant sur le bouton test/arrêt une tonalité simple est émise (long : bip).



Cause

Tonalité de test



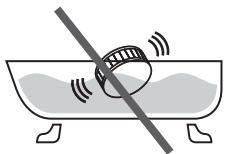
Lors de la mise en service du dispositif d'alarme de fumée une tonalité simple est émise (court : bip).



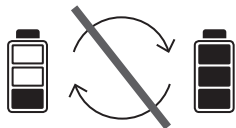
Tonalité d'activation



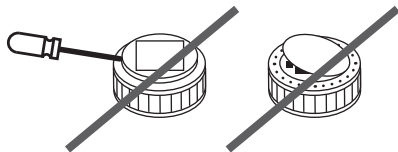
La garantie est nulle en cas d'endommagement !



Ne pas plonger l'appareil dans l'eau !



Ne pas échanger la pile (voir informations générales de sécurité)



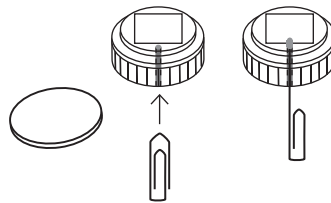
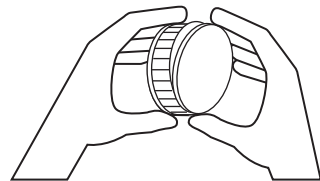
Système fermé, seul le couvercle est échangeable.

Désactiver l'appareil

Appuyer sur le couvercle pour mettre le signal en silencieux

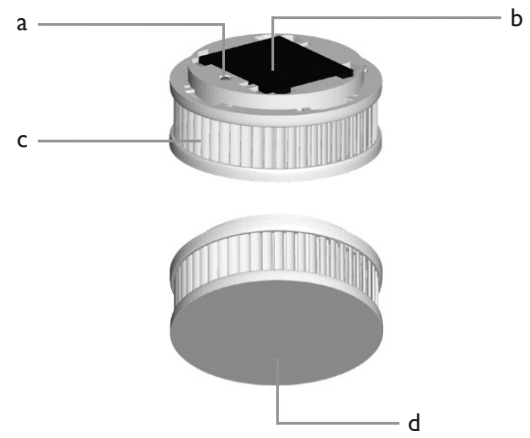


Ouvrir le couvercle

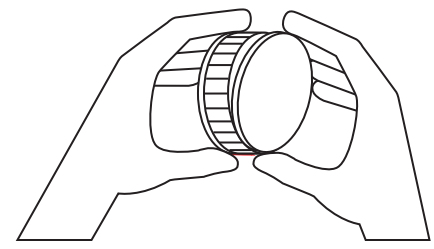


Pousser sur le bouton rouge pour désactiver l'appareil

1



2



3

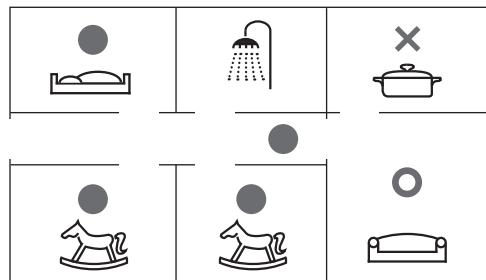
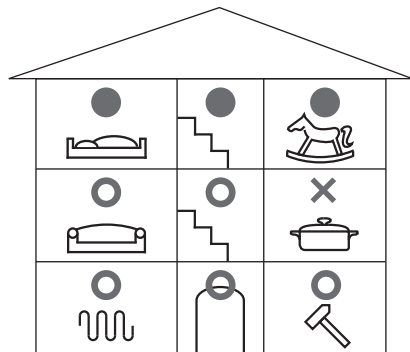


TABLE DES MATIÈRES

Alarme et tonalités	2	Causes possibles d'une fausse alarme	18
Système fermé	8	Consignes générales de sécurité	19
Graphiques 1-3	10	Décoration	20
Sélection de l'emplacement de montage	15	Utilisation conforme	20
Mise en service	16	Durée de vie de l'appareil	21
Montage	17	Conformité CE	21
Contrôle et entretien	17	Certificat NF	21
Signal de batterie faible/ Message de contamination	18	Contact pour le service	22
		Traitement des déchets	23

Que faire en cas d'incendie ?

- Conservez votre calme.
- Avertissez tous les autres habitants.
- Aidez les enfants, les personnes handicapées et les personnes malades.
- Fermez toutes les fenêtres et les portes derrière vous.
- Quittez immédiatement la maison.
- N'utilisez pas d'ascenseur.
- Avertissez les pompiers.

MERCI !

Nous vous félicitons d'avoir choisi notre produit et nous vous remercions de votre confiance ! Vous avez fait un très bon choix. Ce dispositif d'alarme de fumée domestique a été mis au point et fabriqué avec le plus grand soin afin d'attirer votre attention en temps voulu sur un risque d'incendie.

Veuillez lire cette notice dans son intégralité et respecter toutes les consignes et schémas afin d'utiliser au mieux l'appareil.

SÉLECTION DE L'EMPLACEMENT DE MONTAGE

● Les dispositifs d'alarme de fumée font partie de l'équipement de base devant se trouver dans toutes les chambres à coucher, les chambres pour enfants et les voies servant de sortie de secours. Ils doivent être montés systématiquement au centre

au plafond (pas de montage mural !) (fig. 3). Choisissez l'emplacement de montage le plus haut en respectant une distance minimum de 50 cm par rapport aux murs, meubles et lampes avoisinants.

L'appareil doit être installé à l'horizontale par rapport au plafond. En cas de combles, l'inclinaison ne doit pas dépasser 25 degrés, sinon la fonctionnalité de l'appareil peut être sensiblement limitée.

● Vous aurez un équipement optimal en installant les appareils également dans toutes les autres pièces et dans les cages d'escalier (fig. 3).

Dans les salles de bains, toilettes, buanderies, etc. un dispositif d'alarme de fumée n'est en général pas nécessaire en raison du faible risque d'incendie à ces endroits.

En cas d'incendie, cet appareil détecte la fumée montante en temps voulu dans la pièce. Pour vous avertir en temps voulu, un signal d'avertissement retentit. Si vous pouvez exclure une raison grave de prendre la fuite, vous pouvez désactiver provisoirement (env. 10 min.) ce signal, ou bloquer le déclenchement de l'alarme en appuyant doucement sur le bouton test/arrêt (fig. 1, point d) de l'appareil. Il est donc conseillé de bien aérer la pièce afin d'éviter un nouveau déclenchement de l'alarme.

Ce dispositif d'alarme de fumée utilise le principe de diffusion de la lumière et ne contient pas de substances radioactives.

MISE EN SERVICE

Veillez retirer le blocage d'activation (comme par ex. une goupille) du bouton d'activation (fig. 1, point a), et assurez-vous que cette pièce ne tombe pas à l'intérieur de l'appareil !

Appuyez ensuite sur le bouton d'activation (fig. 1, point a) de l'appareil. Une fois enfoncé, ce bouton doit être aligné sur le boîtier de l'appareil ! Pour confirmer que votre dispositif d'alarme de fumée est maintenant activé, un bref signal acoustique de contrôle retentit après l'activation.

Ce signal acoustique de contrôle, qui se répète lorsque vous appuyez sur le bouton test/arrêt (fig. 1, point d), signale que l'appareil est prêt à fonctionner.

Ne retirez en aucun cas l'étiquette produit de l'appareil pendant toute sa durée de vie. Ne pas placer l'étiquette entre l'aimant et la plaque métallique lors du montage !

Veillez noter que cet appareil ne fonctionne qu'avec la pile lithium fournie et scellée à l'appareil, en aucun cas la pile ne doit être remplacée.

MONTAGE

Le dispositif d'alarme de fumée est fixé par un support magnétique (fig. 1, point b). Le support magnétique doit être fixé avec une vis au plafond. Veillez noter que l'effet d'attraction du support magnétique n'agit fortement que d'un côté !

Percez un trou à l'endroit indiqué sur le support magnétique et insérez la cheville fournie dans le trou de perçage. Faites alors passer la vis à tête fraisée fournie par le bas du support magnétique illustré à la fig. 1 point b, de sorte qu'après vissage dans la cheville, la vis ne dépasse pas du support magnétique (fig. 1, point b) (posez la vis dans le perçage perforé). La vis doit être entièrement vissée

dans la concavité du support magnétique prévue à cet effet (fig. 1, point b), afin de garantir une fixation sûre de l'appareil ! Veillez à serrer la vis uniquement de sorte que le support magnétique ne se déforme ou ne s'incurve pas !

CONTRÔLE ET ENTRETIEN

Ce dispositif d'alarme de fumée contrôle automatiquement son état opérationnel une fois par minute. En outre, l'appareil régule automatiquement la sensibilité de son bloc optique de détection en fonction des facteurs ambiants.

Veillez impérativement à ce que les admissions d'air entourant le bord du dispositif d'alarme de fumée ne soient jamais obstruées par de la poussière, de la saleté, de la peinture ou une bande adhésive !

Pour vous assurer que l'appareil est fonctionnel, appuyez régulièrement (au moins une fois par mois) sur le bouton

test/arrêt (fig. 1, point d) pour déclencher une alarme à titre d'essai. Ce faisant, veillez à ce que l'appareil ne soit pas endommagé, qu'il soit correctement monté à son emplacement de montage, et que les lamelles d'admission de fumées (fig. 1, point c) soient entièrement exemptes de corps étrangers. Si l'émission de signal acoustique n'est pas activée lors de l'alarme de test, l'appareil doit être remplacé.

SIGNAL DE BATTERIE FAIBLE/ MESSAGE DE CONTAMINATION

Si le dispositif d'alarme de fumée ne dispose plus de la totalité de sa réserve en énergie, ou si l'encrassement du bloc optique de détection ne permet plus aucune régulation, l'appareil signale cet état en temps voulu (voir « Tonalités d'alarme et d'avertissement »). L'appareil peut alors encore exercer sa fonction d'avertissement pendant 60 jours

maximum et doit par conséquent être impérativement remplacé avant l'expiration de ces 60 jours restants !
CAUSES POSSIBLES POUR UNE ALARME SANS INCENDIE

- Il existe certaines pièces où il y a généralement un peu plus de poussière que dans d'autres. C'est souvent le cas dans les chambres à coucher, car on y trouve et on y remue fréquemment des tapis, vêtements, literies, coussins duveteux etc. (par ex. pour les secouer). Les circulations d'air dans la pièce (dues par exemple à l'aération ou à un ventilateur) peuvent, avec le temps, faire pénétrer une faible quantité de poussière dans l'appareil.
- De très fortes vapeurs de cuisine, d'eau et/ou de cuisson ainsi que des pulvérisations de sprays d'intérieur et contre les insectes, ou des poussières de particules fines, de ponçage et de pollens se sont introduites directement dans l'appareil.

- Un ou plusieurs très petits insectes ou d'autres micro-organismes ont franchi les barrières de protection contre les insectes de l'appareil.

Le nettoyage régulier et préventif de l'appareil avec un aspirateur prévient le déclenchement d'une alarme pour cause d'encrassement.

- Des fluctuations de températures extrêmes ou de très forts rayonnements électromagnétiques dans l'environnement direct du dispositif d'alarme de fumée agissent sur l'appareil.
- La fumée de cigarette ne déclenche une alarme que si elle parvient à proximité immédiate directement ou à très forte concentration dans le dispositif d'alarme de fumée. Pour éviter une fausse alarme du dispositif d'alarme de fumée liée à son encrassement, l'appareil doit être protégé contre les éléments extérieurs mentionnés ici.

Lorsque vous faites la cuisine, ou en cas de formation importante de vapeur d'eau à proximité du dispositif d'alarme de fumée, veillez constamment à une bonne aération des pièces. Une alarme due à l'encrassement peut être arrêtée en appuyant doucement sur le bouton test/arrêt (fig. 1, point d) ou évitée en veillant à une bonne aération des pièces.

Veillez informer vos voisins en cas d'alarme due à l'encrassement afin qu'ils n'avertissent pas inutilement les pompiers !

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les dispositifs d'alarme de fumée aident à signaler les incendies de manière précoce, mais ne peuvent pas éteindre un incendie ni éviter l'apparition d'un incendie ou alerter les pompiers. En cas de danger en raison de gaz d'incendie, les dispositifs d'alarme de

fumée émettent un signal acoustique bruyant qui vous alerte du danger. Malgré le plus grand soin apporté à la fabrication des dispositifs d'alarme de fumée, il est possible qu'un dysfonctionnement apparaisse et qu'un appareil ne puisse donc pas signaler un éventuel incendie, ou pas en temps voulu ! Respectez systématiquement les règles de précaution habituelles pour la manipulation de matières inflammables et d'appareils techniques ! Cet appareil est un système fermé. Toute intervention dans l'appareil entraîne non seulement la perte de la garantie légale, mais rend son utilisation impossible et non conforme ! Veuillez n'ouvrir l'appareil en aucun cas car vous vous exposez à un risque de blessure ! Un changement de pile n'est pas nécessaire et est techniquement exclu. Veuillez protéger l'appareil, en particulier en cas de travaux de rénovation, mais également en général contre l'humidité, le froid, la chaleur,

les particules fines, les vapeurs de nicotine, de graisse et de peinture et contre les agents de peinture comme par exemple les peintures murales, les colles et contre toute sorte d'encrassement.

En cas de travaux de rénovation, de construction et de ponçage, détachez le dispositif d'alarme de fumée en tirant légèrement le support magnétique à la verticale (fig. 1, point b) et conservez-le à l'abri.

Après la fin des travaux, pensez impérativement à remonter le dispositif d'alarme de fumée sur le support magnétique (fig. 1, point b) ! Mesures à respecter impérativement : L'appareil ne peut assurer sa fonction d'avertissement permettant de sauver des vies seulement s'il se trouve à sa position de montage prévue, sans encrassement ni endommagement !

DÉCORATION

Le bouton test/arrêt (fig. 1, point d) du dispositif d'alarme de fumée est amovible (fig. 2) et peut être décoré pour adapter l'appareil à votre intérieur. Veuillez décorer uniquement cette surface de l'appareil et aucune autre zone !

Ensuite, fixez-la à nouveau sur l'appareil.

Attention ! Les lamelles d'entrée de fumées autour de l'appareil (fig. 1, point c) doivent rester constamment libres et ne jamais être couvertes !

UTILISATION CONFORME

Utilisez l'appareil uniquement aux fins pour lesquelles il a été construit et conçu ! Toute autre utilisation est non conforme ! Cet appareil ne doit être utilisé qu'aux fins suivantes :

- Détection d'incendie ou de fumées dans les logements privés.

Le montage de l'appareil dans des véhicules de loisirs habitables (par ex. caravanes) n'a pas été contrôlé.

DURÉE DE VIE DE L'APPAREIL

La durée de vie de l'appareil est écoutée après environ 10 ans. Veuillez ensuite remplacer l'appareil. Veuillez conserver cette notice d'utilisation, de montage et d'entretien durant toute la durée de vie de l'appareil.

CONFORMITÉ CE

Ce produit est, d'après le règlement n° 305/2011 de l'Union Européenne, conforme à la norme EN14604:2005/AC:2008 en tant que produit de construction. La production est contrôlée lors de contrôles réguliers et indépendants selon l'observation inchangée des directives légales et

normatives. Numéro de référence de la déclaration de performance: k_76884

CERTIFICAT NF

La marque NF appliquée aux Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF), c'est l'assurance de la sécurité et d'une qualité constante contrôlées par des spécialistes. Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (système de management de la qualité du titulaire, contrôle des fabrications, audits et essais de surveillance...) elle apporte au consommateur toutes les garanties de conformité des produits certifiés.

La marque NF - DAAF atteste la conformité du produit au référentiel de certification NF 292.

Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF :

- Type de montage : plafonnier
- Source principale d'alimentation : interne au dispositif
- Autonomie de la pile lithium 3 Volts : 10 ans
- Dispositif interconnectable : non
- Prévu pour installation dans un camping-car : non
- Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes : non
- Liaison radio : non
- Indicateur d'alarme individuelle : non
- Dispositif de neutralisation d'alarme : oui
- Option Accessibilité : non

Organisme Certificateur :
AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
F-93571 La Plaine Saint Denis Cedex
www.marque-nf.com

SERVICE

Le PX-1 est fabriqué par
Pyrex Technologies GmbH
Spichernstr. 2
10777 Berlin
Allemagne
pyrex.com/detecteurs-de-fume

N° d'assistance téléphonique :
+49 30 88 71 60 63 12

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Selon la loi, ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Veuillez mettre l'appareil à recycler ou remettez-le dans la collecte locale de traitement des ordures. Veuillez noter que le traitement des déchets non conforme peut nuire à l'environnement ! Pyrex Technologies GmbH contribue au financement de tout le système de collecte sélective et de recyclage.

WEEE-Reg.-Nr.: DE22615539



EN 14604:2005/
AC:2008



1772
k_76884



GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS

Pyrex Technologies GmbH garantit un produit sans défaut uniquement à l'acheteur initial de ce produit, acquis soit directement auprès de Pyrex Technologies GmbH, soit auprès d'un revendeur autorisé, pour une durée de 10 ans à compter de la date d'achat et sous réserve de conditions d'utilisation et d'entretien conformes aux dispositions.

Cette garantie limitée n'est pas transmissible et ne s'applique pas aux acheteurs qui ont acquis le produit auprès d'un revendeur non autorisé par Pyrex Technologies GmbH. Cette disposition concerne entre autres les ventes sur Internet, mais sans s'y limiter. Les droits qui découlent des directives légales en vigueur restent non affectés par cette garantie limitée. Veuillez conserver la facture comme preuve de la date d'achat. Cette preuve est impérativement nécessaire pour les recours en garantie ! La garantie limitée n'est accordée que si le produit a été utilisé conformément aux instructions d'utilisation jointes à cette garantie limitée.

Cette garantie limitée ne couvre aucune réclamation liée à un accident, une mauvaise utilisation, une erreur d'utilisation, une négligence ou aux motifs d'exclusions de garantie indiqués ci-après.

Motifs d'exclusion de garantie

Encrassement

Les dépôts de poussières et pénétrations d'insectes dans le système de mesure du dispositif d'alarme de fumée ne constituent pas un cas de garantie. Il est vrai que les alertes de fumée ou alarmes de contamination survenant suite à ce type d'encrassement, et qui peuvent être provoquées par des dépôts de poussière et/ou pénétrations d'insectes dans le système de mesure du dispositif d'alarme de fumée, n'indiquent pas un dysfonctionnement de l'appareil, mais signalent seulement un manque de soin, nettoyage et entretien du dispositif.

Endommagement physique / mécanique

Si le dispositif d'alarme de fumée a été endommagé, par exemple si le boîtier a été cassé ou l'appareil ouvert, cela entraîne la perte de tout recours en garantie. Il en va de même pour l'usage de la force sur l'appareil, qui se traduit par le fait que le dispositif d'alarme de fumée ne présente aucun dommage extérieur, mais est altéré à l'intérieur du boîtier (par ex. au niveau électronique).

Contamination

La contamination (l'encrassement excessif) du dispositif d'alarme de fumée extérieur et/ou intérieur par des matières qui ont adhéré en-

traîne la perte de tout recours en garantie. Le terme contamination renvoie aux peintures et autres substances de ce type présentes sur la surface de l'appareil et dans le boîtier/système de mesure du dispositif d'alarme de fumée. De plus, les dépôts de restes d'incendie (par ex. la suie) ainsi que de nicotine et de graisse, qui ont altéré la coloration de l'appareil d'une façon aisée à détecter sont aussi classés dans les contaminations, qui se traduisent par la perte du recours en garantie. Les condensés de nicotine et de graisse notamment se déposent non seulement sur la surface extérieure de l'appareil, mais se retrouvent aussi sur les surfaces des composants de mesure optiques du dispositif d'alarme de fumée. Et c'est tout particulièrement à cet endroit que le dépôt aboutit à un endommagement prématuré des capacités optiques des composants de mesure, que le dispositif d'alarme de fumée n'est en mesure de compenser que par des recalibrages autonomes dans le cadre des limites physiques.

Dommages liés à l'humidité / Corrosion

Si le dispositif d'alarme de fumée et notamment son électronique ont été endommagés par l'humidité, de quelque sorte qu'elle soit, la perte du recours en garantie s'applique également. Par humidité on entend donc non seulement l'effet d'un liquide, mais aussi l'effet régulier d'une humidité de l'air excessive (> 70%) sur l'appareil, car cette humidité anormale (par

ex. vapeur d'eau ou de cuisson) a pour conséquence d'une part le déchargement excessif de la pile de l'appareil, ce qui réduit considérablement la durée de vie de cette dernière. D'autre part, les liquides et l'humidité élevée de l'air peuvent endommager l'électronique du dispositif d'alarme de fumée en provoquant un phénomène de corrosion.

Endommagement thermique

Dans la mesure où le dispositif d'alarme de fumée a été exposé temporairement ou durablement à une température inférieure à 0 °C ou supérieure à 70 °C, la conséquence en est la perte de tout recours en garantie. Il ne peut notamment y avoir aucun recours en garantie pour les appareils qui ont été soumis à des températures élevées et des gaz de fumée en cas d'incendie. Tout comme les dégâts liés à la chaleur, les endommagements de l'appareil dus au gel ou au froid ne sont pas non plus couverts par la garantie.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

En dehors des conditions de la garantie limitée décrites ici, Pyrex Technologies GmbH n'assume aucune responsabilité explicite ou implicite dans le cadre des dispositions légales en vigueur. Cela s'étend aussi à toute responsabilité relative à la négociabilité et/ou l'adéquation à certains objectifs dans le cadre de toute responsabilité implicite, constituée nonobstant des directives légales. Les prestations de garantie se limitent à la durée de la garantie.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Vos droits se limitent à la réparation ou au remplacement de ce produit à l'état usine. Pyrex Technologies GmbH n'assume pas de responsabilité pour tous les dommages consécutifs spécifiques, survenus incidemment y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de revenus, les pertes de gains, les limites dans l'utilisation du matériel/logiciel, la perte ou la restauration de données, les coûts des équipements de rechange, les durées d'immobilisation, les dommages matériels ou exigences de tiers, suite à des recours en réparation issus par exemple de la garantie, contractuels, légaux ou pour dommages et intérêts, sans tenir compte d'autres dispositions de garantie limitées ou implicites selon la loi; ou encore au cas où la prestation de garantie limitée ne s'applique pas; l'étendue des responsabilités de Pyrex Technologies GmbH se limite au prix d'achat du produit.

